



*Mairie de Borgo*  
*Département de la Haute-Corse*



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX DU COMPLEXE SPORTIF DE BORGEO AU BENEFICE DE LA CAB

Entre les soussignés :

**La Mairie de Borgo**, dont le siège social est situé route de la gare 20290 Borgo, représentée par son Maire, Madame Anne-Marie NATALI.

Désignée « la commune » ci-après,

D'une part,

Et

**La Communauté d'Agglomération de Bastia**, dont le siège social est situé port Toga CS 60097 - 20291 Bastia cedex, représentée par son Président, Monsieur Louis Pozzo di Borgo, par délibération en date du 15 juillet 2020.

Désignée « CAB » ci-après.

D'autre part,



## IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Dans le cadre du développement de sa politique sportive, la Communauté d'Agglomération de Bastia a initié un plan de réhabilitation de ses équipements sportifs.

De ce fait, le Cosec de Pepito Feretti est toujours en travaux depuis avril 2019 et ce probablement jusqu'à la fin de l'année 2021.

Afin de maintenir les entraînements et compétitions des associations de son territoire, la CAB souhaite mettre en place un partenariat avec la commune de Borgo pour une mise à disposition de son complexe sportif.

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### **Article 1 : Objet**

Cet avenant a pour objet de prolonger la convention de mise à disposition à titre onéreux du complexe sportif de Borgo au bénéfice de la CAB.

### **Article 2 : Durée**

Cet avenant prolonge la durée de la convention du 1<sup>e</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2021.

### **Article 3 : Lien avec la convention initiale**

Les autres conditions de la convention initiale définissant les modalités de mise à disposition à titre onéreux du complexe sportif de Borgo au bénéfice de la CAB demeurent inchangés.

Etablie en deux exemplaires originaux

Fait à Borgo, le

**LA COMMUNE DE BORGIO**

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**LE MAIRE**

**Le Président**

**MADAME ANNE-MARIE NATALI**

**Louis Pozzo Di Borgo**